

Etagnières, le 11 octobre 2024

## Prise de position sur les prochaines votations fédérales

**Le Centre Vaud, réuni en assemblée des délégués le 11 octobre 2024, a examiné avec attention les différents objets soumis au vote lors des prochaines votations fédérales du 24 novembre prochain.**

Pour rappel, le Centre Vaud lors de sa dernière Assemblée des délégués d'août a d'ores et déjà **accepté à une très large majorité l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales (PRODES).**

Les délégués ont également **approuvé à une large majorité les deux objets de la modification du code des obligations en matière du droit du bail.** Autant en ce qui concerne la sous-location que la résiliation pour besoin propre, ces révisions mettent à jour le Code des obligations en fonction de la jurisprudence des tribunaux, apportant ainsi plus d'équité et de sécurité juridique pour tous. En clarifiant les règles de la sous-location et facilitant l'utilisation de biens pour les propriétaires avec un besoin propre avéré, ces modifications contribuent à mieux gérer le marché locatif face à la pénurie de logements en Suisse.

Enfin, le Centre Vaud recommande **d'accepter le Financement uniforme des prestations (EFAS).** Les délégués ont en effet jugé que l'EFAS permettra une gestion plus équitable et durable du système de santé suisse. En instaurant un financement uniforme des soins ambulatoires et hospitaliers, on améliore l'efficacité et la transparence du système. Mais surtout, la réforme introduit de bons incitatifs pour que les assurances privilégient davantage les soins ambulatoires, plus économiques et surtout souvent plus propices au bon rétablissement des patients.

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

Ludovic Paschoud, président, tél. 078 690 01 91  
Henri-Pierre Mottironi, secrétaire général, tél. 078 329 96 36